



le Grand **Autunois Morvan**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2017**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Vincent CHAUVET, Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel GIPEAUX, Mme Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mme Julie REGOND, M Jean-François LAGNEAU (jusqu'à l'élection du 6ème vice-président), Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, MM Thierry BABOILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Guy-François VERDIER (jusqu'à l'élection du 7ème vice-président), Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER, à partir de l'élection du 7ème vice-président), délégués de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mmes Marie-Lou CONDETTE, Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, M Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Armand DUFOUR, délégué de La Boulaye, Mme Anne-Marie MARILLER, déléguée de La Celle en Morvan, MM Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à l'élection des membres du bureau), MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Pierre LABRUYERE (jusqu'à l'élection des membres du bureau), délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Martine DUFRAIGNE à M Rémy CHANTEGROS, MM Jean-François LAGNEAU à Mme Julie REGOND (à partir de l'élection du 7ème vice-président), Marc PERILLAT à M Jean-Louis MARTIN, André JARLOT à M Jean-Yves JEANNIN (à partir de la question n°5), Gérard COULPIED à Mme Marie-Claude BARNAY, Mme Agnès COMEAU à M André BONNET (à partir de la question n°6), M Norbert LABILLE à M Jean-Louis MARTIN (à partir de la question n°6), M Pierre LABRUYERE à M Daniel MALLARD (à partir de la question n°6).

1. Installation du Conseil de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Ont été déclarés installés dans les fonctions de conseillers communautaires titulaires et conseillers communautaires suppléants de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, les personnes citées ci-dessus.

**Délégués titulaires :**

Communes	Délégués
ANOST	Monsieur NOUALLET Jean-Claude
ANTULLY	Monsieur LEBEIGLE Jean-Paul
AUTUN	Monsieur REBEYROTTE Rémy
AUTUN	Madame GATIER Monique
AUTUN	Monsieur PALLOT Jacques
AUTUN	Madame BILLIER Pascale
AUTUN	Monsieur CHAUVET Vincent
AUTUN	Madame ALIX COUDRAY Andrée
AUTUN	Monsieur GIPEAUX Michel
AUTUN	Madame JOYEUX Josette
AUTUN	Monsieur POMAREL Pascal
AUTUN	Madame TELLIER Marie-Claire
AUTUN	Monsieur BOISSARD Roland
AUTUN	Madame NICOLAO VALACCI Cathy
AUTUN	Monsieur DARROUX Gilbert
AUTUN	Monsieur LOBREAU Hubert
AUTUN	Madame FLORAND Delphine
AUTUN	Monsieur HUEBER Frédéric
AUTUN	Madame DEVOUCOUX Régine
AUTUN	Monsieur GUILLET Patrick
AUTUN	Monsieur VERNAY Roger
AUTUN	Monsieur CHANTEGROS Rémy
AUTUN	Madame DUFRAIGNE Martine
AUTUN	Monsieur JOLY Bertrand
AUTUN	Madame REGOND Julie
AUTUN	Monsieur LAGNEAU Jean-François
AUTUN	Madame MARIN Marie
AUXY	Monsieur BELHOMME Michel

BARNAY	Monsieur JOLY Bernard
BRION	Monsieur BONNET André
BROYE	Monsieur GILLOT Christian
CHARBONNAT	Monsieur VOILLOT Fabrice
CHISSEY EN MORVAN	Monsieur CRIQUI Michel
COLLONGE LA MADELEINE	Monsieur LAURENT Jean-louis
CORDESSE	Monsieur BERGERET Gérard
COUCHES	Monsieur LECONTE Emile
COUCHES	Madame FLECHE MOREAU Claude
CREOT	Monsieur BABOUILLARD Thierry
CURGY	Monsieur LHOSTE André
CURGY	Madame COULON Dominique
CUSSY EN MORVAN	Monsieur VERDIER Guy-François
DETTEY	Madame BONNOT Marie-Claude
DRACY SAINT LOUP	Monsieur GRILLOT Gilbert
DRACY LES COUCHES	Monsieur BUDIN Georges
EPERTULLY	Monsieur BOUARD Hervé
EPINAC	Monsieur MERCKEL Claude
EPINAC	Madame CONDETTE Marie-Lou
EPINAC	Monsieur PARIZE Michel
EPINAC	Madame VOURIOT THUZET Marie
ETANG	Monsieur COMMEAU Dominique
ETANG	Madame MANEVAL Odile
ETANG	Monsieur LACHAUD Hubert
IGORNAY	Monsieur FICHOT Camille
LA BOULAYE	Monsieur DUFOUR Armand
LA CELLE EN MORVAN	Madame MARILLER Anne-Marie
LA CHAPELLE SOUS UCHON	Monsieur LORIOT Jean-Paul
LA COMELLE	Monsieur JEANNIN Jean-Camille
LA GRANDE VERRIERE	Madame BARNAY Marie-Claude
LAIZY	Monsieur MENAGER Michel
LA PETITE VERRIERE	Monsieur DAUNOT Daniel
LA TAGNIERE	Monsieur BOUTHIERE Yannick
LUCENAY L'EVEQUE	Monsieur PERILLAT Marc
MESVRES	Monsieur JARLOT André

MONTHELON	Monsieur	COULPIED Gérard
MORLET	Madame	PROST Véronique
RECLESNE	Monsieur	MARTIN Jean-Louis
ROUSSILLON EN MORVAN	Monsieur	TREMERAY Gérard
SAINT DIDIER SUR ARROUX	Madame	COMEAU Agnès
SAINT EMILAND	Monsieur	SIMONIN Jean
SAINT EUGENE	Monsieur	DUVIGNAUD Xavier
SAINT FORGEOT	Monsieur	LABILLE Norbert
SAINT GERVAIS SUR COUCHES	Monsieur	OUGEOT Didier
SAINT JEAN DE TREZY	Monsieur	POIGNANT Gérard
SAINT LEGER DU BOIS	Monsieur	PILARD Michel
SAINT LEGER SOUS BEUVRAY	Madame	DUCREUX Anne-Marie
SAINT MARTIN DE COMMUNE	Monsieur	CHAVY Sylvain
SAINT MAURICE LES COUCHES	Monsieur	DESSENDRE Jean-Claude
SAINT NIZIER SUR ARROUX	Madame	ROY Marguerite
SAINT PRIX	Monsieur	DEMIZIEUX Christian
SAISY	Monsieur	LUNEAU Denis
SOMMANT	Monsieur	PIERRE Jean-Baptiste
SULLY	Monsieur	MALLARD Daniel
TAVERNAY	Monsieur	LABRUYERE Pierre
THIL SUR ARROUX	Monsieur	JEANNIN Jean-Yves
TINTRY	Monsieur	PORCHERET Jean-Louis
UCHON	Monsieur	DUMONT Jean Marc

**Délégués suppléants :**

Communes	Délégués	
ANOST	Madame	CONSTANT Monique
ANTULLY	Monsieur	JACSON Gérard
AUXY	Madame	CARRY Danièle
BARNAY	Madame	SANTONI Marie-Claire
BRION	Monsieur	VAILLANT de GUELIS François
BROYE	<b>Madame</b>	VACANTE Mireille
CHARBONNAT	Madame	SEGAUD Nathalie
CHISSEY EN MORVAN	Monsieur	MENART Alain
COLLONGE LA MADELEINE	Madame	OUGEOT ROYOUX Marie-Odile
CORDESSE	Madame	LAURENT Monique

CREOT	Madame	CHALLETON Sandra
CUSSY EN MORVAN	Monsieur	ESTIENNE Norbert
DETTEY	Madame	RAUX Monique
DRACY SAINT LOUP	Madame	KUNZ Simone
DRACY LES COUCHES	Monsieur	CLAIR Patrice
EPERTULLY	Monsieur	ROYET Jacky
IGORNAY	Monsieur	LABILLE Michel
LA BOULAYE	Monsieur	THOMAS Pierre
LA CELLE EN MORVAN	Monsieur	LAVESVRE Jean-Claude
LA CHAPELLE SOUS UCHON	Monsieur	BOUCHOT Jacques
LA COMELLE	Monsieur	LAUSSEUR Jeanne
LA GRANDE VERRIERE	Madame	SIMONNOT Karène
LAIZY	Madame	BOUTELOUP Anne
LA PETITE VERRIERE	Madame	DUBOIS Annie
LA TAGNIERE	Madame	HACKER Françoise
LUCENAY L'EVEQUE	Madame	PERRETTE Martine
MESVRES	Monsieur	REMY Hervé
MONTHELON	Monsieur	DESVIGNES Alexis
MORLET	Monsieur	LANCIAU Daniel
RECLESNE	Monsieur	VOIRIN Patrick
ROUSSILLON EN MORVAN	Monsieur	RUBIO Augustin
SAINT DIDIER SUR ARROUX	Madame	PORTRAT Nicole
SAINT EMILAND	Madame	LAGRANGE Anne-Marie
SAINT EUGENE	Monsieur	RAUX Noël
SAINT FORGEOT	Monsieur	VAILLOT Henri
SAINT GERVAIS SUR COUCHES	Monsieur	LEQUEU Franck
SAINT JEAN DE TREZY	Madame	LOE Carole
SAINT LEGER DU BOIS	Monsieur	JEANNIN Jean-Bernard
SAINT LEGER SOUS BEUVRAY	Monsieur	MARILLER André
SAINT MARTIN DE COMMUNE	Monsieur	VIEILLARD Jean-Noël
SAINT MAURICE LES COUCHES	Monsieur	KUZBIK Henri
SAINT NIZIER SUR ARROUX	Monsieur	SABAT Jean-Marc
SAINT PRIX	Madame	BERAUD Corinne
SAISY	Monsieur	BRIDAULT Olivier
SOMMANT	Madame	POIRIER Véronique
SULLY	Monsieur	ROUCHER Emmanuel

TAVERNAY	Monsieur	LAURENT Hervé
THIL SUR ARROUX	Madame	ROUSSEAU Elisabeth
TINTRY	Monsieur	DUPUIS Jean-Claude
UCHON	Monsieur	DESCOURS Etienne

## 2. Election du Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

Deux personnes se sont portées candidates :

- M Rémy REBEYROTTE,
- M Rémy CHANTEGROS

Ont obtenu :

Monsieur Rémy REBEYROTTE	61 voix
Monsieur Rémy CHANTEGROS	21 voix

Le conseil communautaire a élu **Monsieur Rémy REBEYROTTE** Président de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour de scrutin,

## 3. Composition du Bureau : détermination du nombre de Vice-Présidents et membres du Bureau.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, que le bureau communautaire sera composé de 15 vice-présidents et de 19 membres du bureau.

## 4. Election des Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés, a élu aux fonctions de :

1er Vice-Président	Madame Marie-Claude BARNAY
2ème Vice-Président	Monsieur Michel BELHOMME
3ème Vice-Président	Monsieur Claude MERCKEL
4ème Vice-Président	Monsieur Dominique COMMEAU
5ème Vice-Président	Monsieur Emile LECONTE
6ème Vice-Président	Monsieur Jean-Claude NOUALLET
7ème Vice-Président	Monsieur Jacques PALLOT
8ème Vice-Président	Madame Anne-Marie DUCREUX
9ème Vice-Président	Monsieur Christian GILLOT
10ème Vice-Président	Monsieur Hubert LOBREAU
11ème Vice-Président	Monsieur Jean-Paul LORIOT
12ème Vice-Président	Monsieur Yannick BOUTHIERE
13ème Vice-Président	Monsieur Jean SIMONIN
14ème Vice-Président	Monsieur Jean-Baptiste PIERRE
15ème Vice-Président	Madame Monique GATIER

## 5. Election des autres membres du Bureau de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés, a élu aux fonctions de membres du bureau communautaire :

- M Christian DEMIZIEUX
- Mme Odile MANEVAL
- M Gilbert GRILLOT
- Mme Anne-Marie MARILLER
- Mme Josette JOYEUX
- Mme Dominique COULON
- Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU
- M Michel MENAGER
- M Michel PILARD
- M Gérard POIGNANT
- M André BONNET
- M Jean-Louis LAURENT
- M Gérard BERGERET
- Mme Pascale BILLIER
- M Michel GIPEAUX
- M Jean-Louis PORCHERET
- M Gilbert DARROUX
- Mme Marie-Lou CONDETTE
- M Jean-Yves JEANNIN

**6. Adoption des statuts.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé les statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, en définissant comme date de mise en application de ces nouveaux statuts le 1er février 2017.

Le conseil communautaire a précisé que les statuts seront transmis aux communes membres qui devront se prononcer dans les meilleurs délais et transmettre leur délibération à la Sous-Préfecture d'Autun, au plus tard, le 22 janvier 2017.

**7. Adoption de l'intérêt communautaire.**

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

**8. Délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a délégué au Bureau et au Président les attributions suivantes :

<b>au Bureau</b>	<b>au Président</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>fixer les subventions aux coopératives scolaires pour les voyages scolaires.</li> <li>fixer les participations des communes extérieures à la CCGAM pour les élèves inscrits dans les écoles ayant leur résidence hors CCGAM (frais pédagogiques, hors frais de bâtiments qui restent du domaine communal).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.</li> <li>prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,</li> <li>prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de service juridique de représentation, conformément à l'article 29 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,</li> <li>prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communautaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>négocier et signer les conventions transactionnelles, dont l'objet est de régler les litiges nés ou à naître.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>prendre acte des désherbages, de l'élimination de livres des collections des bibliothèques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>fixer, à titre exceptionnel, des tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal.</li> </ul>
<p>fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la communauté à notifier aux expropriés, répondre à leurs demandes et fixer les indemnités d'éviction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>procéder à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements prévus par le budget. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après : <ul style="list-style-type: none"> <li>la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,</li> <li>la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,</li> <li>des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation,</li> <li>la possibilité d'allonger la durée du prêt,</li> <li>la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,</li> </ul> </li> </ul>

	- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• autoriser, au nom de la communauté, l'adhésion et le renouvellement à des associations ou à des organismes divers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial d'emprunt une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• valider les admissions en non valeur de produits irrécouvrables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• fixer l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant global annuel de 2 millions d'euros.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• fixer les vacations versées aux agents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• signer les conventions de mise à disposition des agents de la Communauté.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• approuver les plans de financement et le dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.</li> </ul>

**VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A Autun, le 11 Janvier 2017

Le Président  
Rémy Rebejrotte

